



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 28/09/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 septembre 2011
D-2011/504

Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

**Musée d'Aquitaine. Partenariat entre la Ville
de Bordeaux et l'association Saint François-
Xavier Don Bosco pour la pérennisation d'une action
pédagogique. Année 2011/2012. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'Association Saint François-Xavier Don Bosco, ont convenu de s'associer de la manière suivante :

L'association Saint François Xavier Don Bosco s'engage avec le Musée d'Aquitaine à pérenniser les activités pédagogiques telles que : atelier mosaïque en regard de la collection permanente sur l'antiquité gallo-romaine, atelier pariétal autour de la collection préhistorique, atelier masques d'Afrique autour des collections extra-européennes, etc...qui seront proposées sur l'année scolaire en direction d'un groupe de 9 élèves maximum souffrant d'un lourd handicap psychique afin de les familiariser avec le musée et plus encore avec la culture au sens large.

Les animations et ateliers réalisés donneront lieu à une présentation des œuvres de ces élèves, soit au musée d'Aquitaine soit à l'Association Saint François-Xavier Don Bosco.

Ce partenariat permettra d'expérimenter avec cette association dans une durée limitée (octobre 2011 à juin 2012), toutes les possibilités d'activités pédagogiques envisageables en direction des publics empêchés que le musée d'Aquitaine pourra proposer à d'autres partenaires en cas de succès.

Une convention de partenariat entre les deux parties a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAINT FRANCOIS-
XAVIER DON BOSCO ET LE MUSEE D'AQUITAINE POUR LA PERENNISATION
D'UNE ACTION PEDAGOGIQUE ETABLIE SUR L'ANNEE SCOLAIRE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et L'association Saint François Xavier Don Bosco, représentée par Monsieur Labardin, Directeur général de l'association et Monsieur Kerloc'h Directeur de l'école élémentaire spécialisée –
181, rue Saint François-Xavier BP 112 - 33173 Gradignan Cedex.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'Association Saint François Xavier Don Bosco ont décidé de pérenniser les activités pédagogiques telles que : atelier mosaïque en regard de la collection permanente sur l'antiquité gallo-romaine, atelier pariétal autour de la collection préhistorique, atelier masques d'Afrique autour des collections extra-européennes, etc...qui seront proposées sur l'année scolaire en direction d'un groupe de 9 élèves maximum souffrant d'un handicap psychique afin de les familiariser avec le musée et plus encore avec la culture au sens large.

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES DE L'ACTION ET DEROULEMENT DE L'ACTION

Ce groupe sera défini par l'école élémentaire spécialisée en début d'année scolaire.

Cette association accompagnera ces élèves tous les 15 jours (les dates et les horaires seront déterminés en accord avec le musée) à partir du mois d'octobre 2011 et jusqu'à la fin du mois de juin 2012, fin de l'année scolaire. Ces interventions pédagogiques ne pourront pas dépasser plus d'une heure trente par séance.

En cas de force majeure, le Musée d'Aquitaine et /ou l'école élémentaire spécialisée se réservent le droit de pouvoir modifier, reporter ou annuler une ou plusieurs interventions.

ARTICLE 3 : OBJECTIF DE L'ACTION

Les animations et ateliers donneront lieu à une exposition ou un évènement en fin d'année scolaire au musée d'Aquitaine ou à l'association Saint François Xavier, afin de valoriser le travail plastique de ces jeunes.

La réalisation de cette mise en valeur des travaux d'élèves fera l'objet d'une concertation définie entre les deux institutions.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT DES ACTIVITES

Les animations et ateliers seront conduits par une animatrice désignée par le musée d'Aquitaine, en présence de l'enseignante chargée du groupe et d'un éducateur spécialisé provenant de l'association Saint François Xavier.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

L'association Saint François Xavier s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée en raison des dommages corporels ou matériels pouvant être causés par ces élèves.

ARTICLE 6 : COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La présente convention est susceptible d'être dénoncée, par lettre recommandée, à tout moment par les deux parties en cas de force majeure.

ARTICLE 8 : CLAUSES PARTICULIERES

Cette convention sera renouvelée par tacite reconduction chaque année et toute modification à la présente fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif :
-La Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland – 33077 Bordeaux cedex
-L'Association Saint François-Xavier Don Bosco, 181, rue Saint François Xavier BP 112 à 33173 Gradignan Cedex.

Fait à Bordeaux le

En trois (3) exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire
Alain Juppé

Pour l'Association Saint François-
Xavier Don Bosco
Le Directeur Général

Michel Labardin
Pour l'Ecole Elémentaire Spécialisée

Le Directeur
Yvan Kerloc'h